

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

PESTIFFA lyophilisat et solvant pour solution injectable

2. Composition

Par dose de 2 ml:

Lyophilisat:

Virus vivant modifié de la Peste Porcine Classique (souche chinoise) $\geq 100 \text{ DP}_{50}^*$

* Dose protectrice porcs 50%

Solvant:

Eau pour injection qs 2 ml

3. Espèce cible

Porc.

4. Indications d'utilisation

Immunisation active contre la peste porcine classique.

Le vaccin développe une immunité qui s'installe entre le 5e et le 7e jour après la vaccination.

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en garde particulières

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Eviter les stress de toute nature une semaine avant et après la vaccination.

Le vaccin ne diffuse pas, ce qui nécessite la vaccination simultanée de la totalité d'un effectif devant être immunisé.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas de auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Sans objet.

Gestation

Utilisation non recommandée durant la gestation sauf en cas de danger imminent de peste porcine.

Fertilité

Administré à des truies en gestation le vaccin n'a aucune influence sur la productivité.

7. Effets indésirables

Porcs :

Aucune connue.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voie et mode d'administration

Le vaccin doit être utilisé dans tous les cas sans sérum. La vaccination se fait par injection par voie intramusculaire à la dose de 2 ml.

Primovaccination:

Porcelets issus de truies non immunes : dès le 7^e jour.

Porcelets issus de truies immunes : 2 situations:

- Dans les élevages fermés, lorsqu'il n'y a pas de danger immédiat de contamination, vaccination à partir du 60^e jour d'âge.
- Les porcelets commercialisés pour l'engraissement peuvent être vaccinés à partir du 40^e jour d'âge. La vaccination prend alors le relais de l'immunité passive (transmise par le colostrum) et protège les porcs d'engrais pour la durée de la vie économique normale.
Pour les futurs reproducteurs, vaccinés suivant cette dernière méthode, une injection de rappel est conseillée avant la puberté.

Rappel:

Tous les 18 mois.

9. Conseils pour une administration correcte

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).

Protéger de la lumière. Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après Exp.. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières pour l'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V114256

Présentations :

- Un flacon de 10 doses de vaccin lyophilisé + un flacon de 20 ml de solvant.
- Un flacon de 25 doses de vaccin lyophilisé + un flacon de 50 ml de solvant.
- Un flacon de 50 doses de vaccin lyophilisé + un flacon de 100 ml de solvant.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Juin 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA
Avenue Arnaud Fraiteur 15-23
1050 Bruxelles
Belgique
Tel: + 32 2 773 34 56

Fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS
Laboratoire Porte des Alpes,
99, rue de l'Aviation
69800 Saint Priest
France

17. Autres informations

Le vaccin contient le virus vivant de la peste porcine lapinisé "Souche Chinoise".
Devant la difficulté de contrôler la pureté et l'homogénéité des préparations virales d'origine animale le virus lapinisé a été adapté et est produit sur culture de cellules en lignée de reins d'agneau.

L'innocuité du vaccin a été longuement vérifiée tant au laboratoire que sur le terrain. Elle est confirmée par un contrôle systématique de chaque lot sur porcelets sensibles.

Le vaccin n'altère nullement la vitesse de croissance, même pas lorsqu'il est administré à de très jeunes porcelets.

Produit sur culture de cellules le vaccin est d'une grande pureté. Sa teneur moyenne en protéines d'agneau provenant de la culture cellulaire n'est que 0,77 mg par dose de vaccin. Cette teneur très basse diminue fortement les risques de réactions anaphylactiques.